

ATTENTION: Les chantiers de la première semaine de juillet (du 09 au 13/07/18) seront sur les communes de Saint Sylvestre et Penne d'Agenais avec les jeunes du Pennois. Les autres chantiers seront organisés comme les années précédentes.

Organisation des Chantiers Educatifs 2018				
Vacances Pâques  Du Lundi 09/04 au Vendredi 13/04  Du Lundi 16/04 au Vendredi 20/04	Vacances d'été Du Lundi 09/07 au Vendredi 13/07 Du Lundi 16/07 au Vendredi 20/07 Du Lundi 23/07 au Vendredi 27/07 Du Lundi 30/07 au Vendredi 03/08	Vacances de Toussaint  Du Lundi 22/10 au Vendredi 26/10		
Périodes d'inscriptions				
Du Lundi 19/03 au Vendredi 23/03	Du Lundi 28/05 au Vendredi 08/06	Du Lundi 01/10 au Vendredi 05/10		

Pour les jeunes de 14 à 17 ans, domiciliés dans Fumel Vallée du Lot (Mixité entre garçons et filles).

Contact : Fumel Vallée du Lot

Florent SEYRAL - Responsable Chantiers Jeunes Tel: 05.53.36.88.58 Mail: sportsante @cc-dufumelois.fr

*Une bourse loisirs d'un montant de 80 €* sera remise aux jeunes, le dernier jour des ateliers.

Un droit d'inscription pour les « CHANTIERS JEUNES 2018 » est fixé à <u>8 euros</u>, chaque jeune retenu devra le régler pour confirmer son inscription (en chèque à l'ordre du trésor public ou en espèce avec l'appoint).

Le dossier doit être ramené à Fumel Vallée du Lot, au Pôle de développement territorial, 34 avenue de l'usine 47500 FUMEL.

## II comprend:

- -1 photo d'identité récente.
- -La fiche d'inscription (voir feuilles suivantes).
- -Les autorisations parentales signées (voir feuilles suivantes).
- -Le contrat d'engagement signé 2 fois (Voir feuilles suivantes).
- -Un certificat médical, « apte à pratiquer des activités sportives et des activités de chantiers jeunes ».
- -Une lettre de motivation rédigée par le jeune.
- -Une attestation de natation (Si vous n'en possédez pas, des sessions de test natation seront organisées au bassin d'initiation les mercredis 23 et 30 mai 2018 entre 15h et 16h ou entre 17h et 18h)).
- -La somme de 8€ correspondant aux frais d'inscription.

## Photocopie:

De l'attestation de la carte vitale en cours (sécurité sociale).

De l'assurance responsabilité civile extrascolaire.

De la page vaccination du carnet de santé du jeune.

La vérification des dossiers se fera à l'inscription.

Le dossier sera validé que s'il ne manque aucune pièce de la liste ci-dessus.

# FICHE D'INSCRIPTION



Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Sexe	
Adresse Ville et Code postal	
Classe et établissement	
<b>Téléphone</b> (Enfant, parents, professionnel parents, grands-parents,)	
Téléphone en cas d'urgence	
IMPORTANT A la fin de chaque journée l'enfant repart seul ou accompagné? (Si changement, le signaler aux animateurs par écrit au moins la veille)	
N° Sécurité sociale	
Nom et Téléphone de Médecin traitant	
Problèmes particuliers de santé (Allergie, asthme)	
Remarques importantes : Disponibilités,	
Le jeune a déjà participé à des chantiers organisés par Fumel Vallée du Lot.	Oui Non

# **AUTORISATION PARENTALE**



Je soussignele)	, a	emeurant	
à, Code postal.			
Commune			
Père, mère, Tuteur, Représentant légal (1),			
Autorise			
l'enfant			
à participer aux « CHANTIERS JEUNES 2018 » o	rganisés par l	e service Enfanc	e-Jeunesse
de Fumel Vallée du Lot.			
J'autorise le responsable à prendre toutes	les mesure	es (traitements	médicaux,
hospitalisation,) rendue nécessaires par l'état de	e mon enfant.		
(1) Rayer les mentions inutiles			
	Fait à	, le	
		Mention manus	scrite « lu et
			approuvé »
			Signature



Autorisation parentale sur la libre utilisation De l'image d'une personne mineure



Père, Mère de :
Demeurant :
Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparait ; ceci,
sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.
Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre des
Chantiers jeunes organisés par Fumel Vallée du Lot.
Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à sa vie
privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque
préjudice.
Fait à :
Le :
Signature

Je soussigné(e) ......



## **CONTRAT D'ENGAGEMENT**

(Exemplaire à rendre avec le dossier d'inscription)



# Entre les soussignés :

Fumel Vallée du Lot <b>d'une part</b> ,				
Et (Nom de l'enfant), né(e) le				
Représenté par Mme et ou  M				
D'autre part. Il a été convenu ce qui suit : Fumel Vallée du Lot propose à (nom-prénom du jeune)				
De participer à une semaine de chantiers jeunes durant l'année 2018.				
Aticle1 : Encadrement Fumel Vallée du Lot s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement des chantiers jeunes.				
Article2 : Absence En cas d'absence, la famille doit informer les animateurs dès que possible. Les jeunes sont pris en charge de 8h30 à 16h45 du lundi au jeudi et de 8h30 à 14h30 le vendredi. En dehors de ces horaires, Fumel Vallée du Lot se décharge de toutes responsabilités. L'enfant ne quittera pas le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné sur le dossier un retour au domicile accompagné.				
Article 3 : Bourse de loisirs  Une bourse de loisirs sera versée à (nom-prénom du jeune)  en fin de semaine, si le jeune participe à la totalité des ateliers et animations.				

## Article 4 : Règlement

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs, il devra respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels (ponctualité, respect des consignes, ...). Dès le premier jour de la semaine, ce règlement sera donné aux jeunes.

Dans le cas où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers), les parents seront avisés par téléphone, un rendez-vous sera pris avec les parents et le jeune. L'activité du chantier sera l'activité principale de la semaine, le jeune devra s'y investir pleinement.

En cas de manquement répété à ces règles simples, le jeune sera exclu du chantier et la bourse non versée.

La destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

En fin de semaine un bilan sera fait entre les jeunes et les animateurs.

### Article 5 : Validité

Les jeunes concernés étant mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature (Précédée de la mention « lu et approuvé ») de l'autorité parentale. Ledit contrat sera également signé par la collectivité et le jeune.

Date:

Signature des parents ou Du représentant légal Signature du bénéficiaire

Signature du Président de Fumel Vallée du Lot CAMINADE Didier





### **CONTRAT D'ENGAGEMENT**

(Exemplaire à conserver par le jeune et les parents)



## Entre les soussignés :

Fumel Vallée du Lot <b>d'une part,</b> Et	
(Nom de l'enfant)	
D'autre part. Il a été convenu ce qui suit : Fumel Vallée du Lot propose à (nom-prénom du jeun participer à une semaine de chantiers jeunes durant	

### Aticle1: Encadrement

Fumel Vallée du Lot s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement des chantiers jeunes.

## Article2: Absence

En cas d'absence, la famille doit informer les animateurs dès que possible. Les jeunes sont pris en charge de 8h30 à 16h45 du lundi au jeudi et de 8h30 à 14h30 le vendredi. En dehors de ces horaires, Fumel Vallée du Lot se décharge de toutes responsabilités. L'enfant ne quittera pas le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné sur le dossier un retour au domicile accompagné.

#### Article 3 : Bourse de loisirs

## Article 4 : Règlement

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs, il devra respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels (ponctualité, respect des consignes, ...). Dès le premier jour de la semaine, ce règlement sera donné aux jeunes.

Dans le cas où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers), les parents seront avisés par téléphone, un rendez-vous sera pris avec les parents et le jeune. L'activité du chantier sera l'activité principale de la semaine, le jeune devra s'y investir pleinement.

En cas de manquement répété à ces règles simples, le jeune sera exclu du chantier et la bourse non versée.

La destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

En fin de semaine un bilan sera fait entre les jeunes et les animateurs.

#### Article 5 : Validité

Les jeunes concernés étant mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature (Précédée de la mention « lu et approuvé ») de l'autorité parentale. Ledit contrat sera également signé par la collectivité et le jeune.

Date:

Signature des parents ou du représentant légal

Signature du bénéficiaire

Signature du Président de Fumel Vallée du Lot CAMINADE Didier

